



ایسیسکو
ICESCO



HEYDAR ALIYEV
FOUNDATION



ICESCO-AZERBAÏDJAN
PRIX D'EXCELLENCE NATAVAN
POUR LE PATRIMOINE

ICESCO-AZERBAÏDJAN
PRIX D'EXCELLENCE NATAVAN
POUR LE PATRIMOINE





ICESCO-AZERBAÏDJAN
PRIX D'EXCELLENCE NATAVAN
POUR LE PATRIMOINE

ICESCO-AZERBAÏDJAN PRIX D'EXCELLENCE NATAVAN POUR LE PATRIMOINE

Prix d'excellence Natavan pour le patrimoine.
Pour les meilleures pratiques en matière de promotion, d'innovation et de
gestion efficace de la sauvegarde du patrimoine dans le monde islamique.
Il célèbre l'excellence dans la gestion du patrimoine.



Introduction

En hommage à la personnalité publique azerbaïdjanaise Khurshudbanu Natavan, l'ICESCO et la Fondation Heydar Aliyev lancent le Prix d'excellence ICESCO-Azerbaïdjan Natavan, qui récompense les meilleures pratiques en matière de gestion et de conservation du patrimoine dans le monde islamique.

La conservation et la gestion efficaces du patrimoine ont un impact profond sur l'identité des personnes et le développement durable pour les générations présentes et futures. En raison des problèmes mondiaux actuels dus au développement non durable, aux conflits et au changement climatique, l'humanité est confrontée à des défis nombreux et rapides qui menacent le patrimoine mondial. Il est donc nécessaire de créer un environnement qui encourage une pensée innovante et technologiquement saine afin de garantir que notre patrimoine contribue au développement de notre société de manière durable.

Le Prix reconnaît et promeut les meilleures pratiques en matière de conservation et de gestion du patrimoine matériel et rend hommage au patrimoine du monde islamique. Il encourage les initiatives exemplaires qui permettent de commémorer et de célébrer le meilleur du patrimoine de notre monde. Il vise à valoriser les compétences et les pratiques innovantes en matière de conservation et de gestion du patrimoine ainsi que les impacts socioéconomiques du projet sur les communautés locales et le reste de la population.

Ce Prix récompense les personnes et les organisations innovantes dont les idées sont reconnues pour leur niveau exceptionnel de mise en œuvre, d'impact et d'engagement du public afin d'assurer la conservation et la gestion durable du patrimoine.

Le Prix est nommé en l'honneur de la personnalité publique azerbaïdjanaise **Khurshidbanu Natavan**, pour célébrer ses œuvres de charité, son activisme social et sa philanthropie dans la sauvegarde du patrimoine culturel. **Natavan**, éminente poétesse et philanthrope azerbaïdjanaise, a joué un rôle essentiel dans la préservation et la promotion du patrimoine matériel et immatériel au 19^e siècle. Fille du dernier souverain du khanat du Karabakh, elle ne s'est pas contentée d'enrichir la littérature azerbaïdjanaise de ses œuvres poétiques, elle a également soutenu des initiatives culturelles, encourageant ainsi

l'expression artistique et le progrès de la communauté. **Natavan** a joué un rôle déterminant dans la restauration de monuments historiques, le soutien aux artisans locaux et la promotion des riches traditions musicales, littéraires et autres du **Karabakh**. Ses œuvres philanthropiques et ses actions de préservation de la culture ont marqué les esprits, faisant d'elle un symbole de résilience et de fierté culturelle en Azerbaïdjan.



Khurshudbanu a marqué à jamais la mémoire des Shushaviens. D'ailleurs, les sources qu'elle avait construites en pierres blanches célèbres de Shusha ont été appelées «sources **Natavan**» et sont également considérées comme des monuments historiques protégés.

Objectifs

Le **Prix d'Excellence Natavan** pour le patrimoine culturel vise à mettre en valeur les meilleures pratiques en matière de conservation et de gestion du patrimoine dans les États membres de l'UNESCO. Il encourage l'adoption de méthodes avancées et favorise la collaboration entre les pays

pour préserver et mettre en valeur leur patrimoine. Le Prix a également pour objectif de reconnaître et de célébrer les contributions d'individus exceptionnels dont les efforts font preuve d'excellence dans la sauvegarde du patrimoine culturel.

Le prix de la récompense :

Le projet gagnant

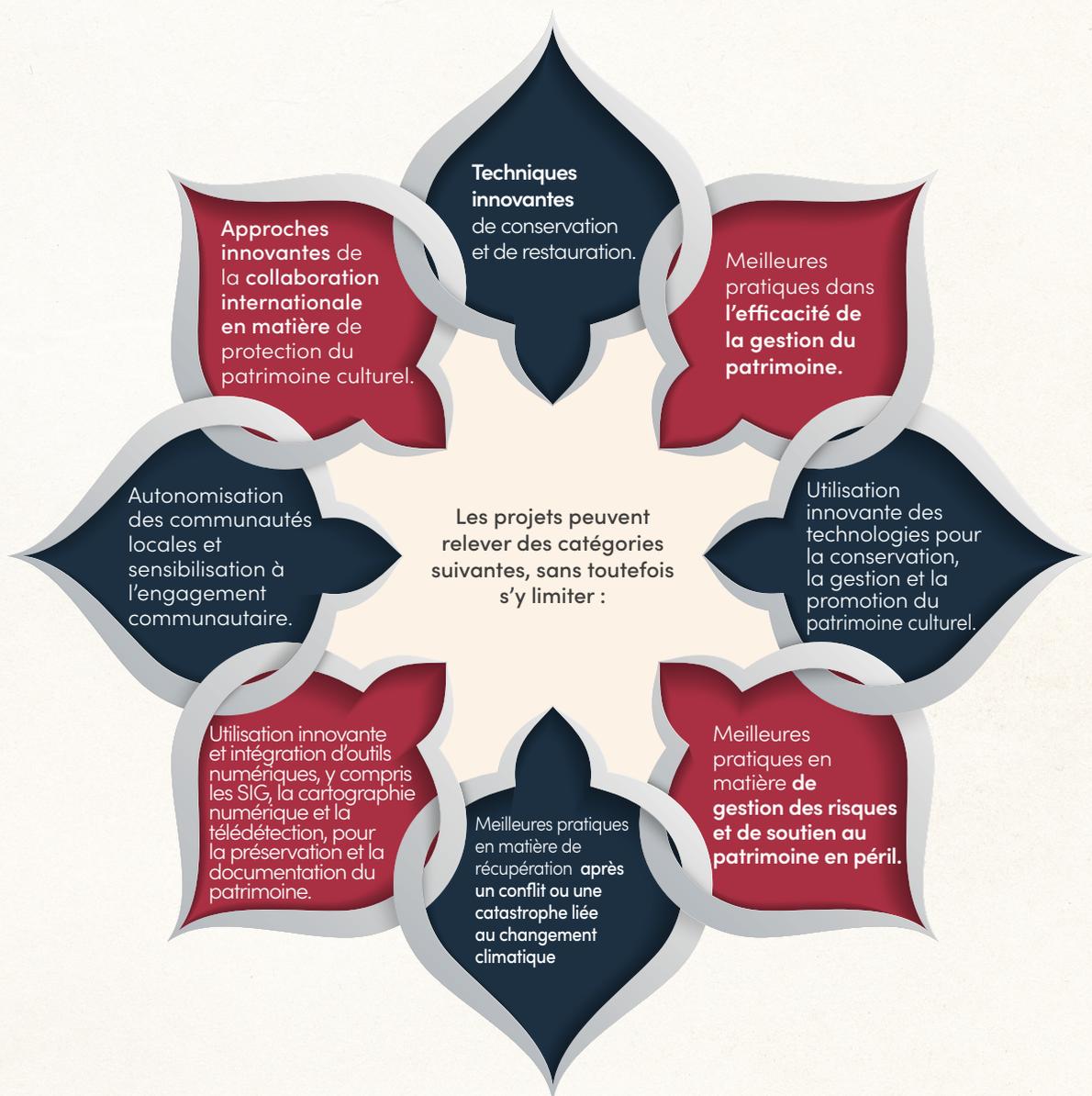
100 000 \$ US

L'individu gagnant

30 000 \$ US

Domaines de projet éligibles à la candidature

Le Prix est conçu pour reconnaître les projets axés sur la conservation, la restauration et la réhabilitation du patrimoine culturel tangible.



Critères d'éligibilité du projet au Prix

- Le projet doit être mis en œuvre dans l'un des États membres de l'ICESCO.
- Les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans les États membres de l'ICESCO peuvent soumettre leurs projets.
- Les organisations non gouvernementales doivent être fondées et dirigées par des ressortissants de l'un des États membres de l'ICESCO.
- Le projet devrait être mis en œuvre et complété dans les 3 ans précédant l'année de l'annonce de l'attribution du Prix.
- Le projet mis en œuvre dans l'un des sites du patrimoine figurant sur la Liste du patrimoine dans le monde islamique de l'ICESCO a la priorité d'être présélectionné.
- La candidature doit être soumise conformément au calendrier du Prix et aucune exception ne peut être faite pour quelque circonstance que ce soit.
- Tout projet soumis pour examen doit être original et n'avoir jamais été soumis à une précédente édition du Prix.

Parties éligibles à la candidature

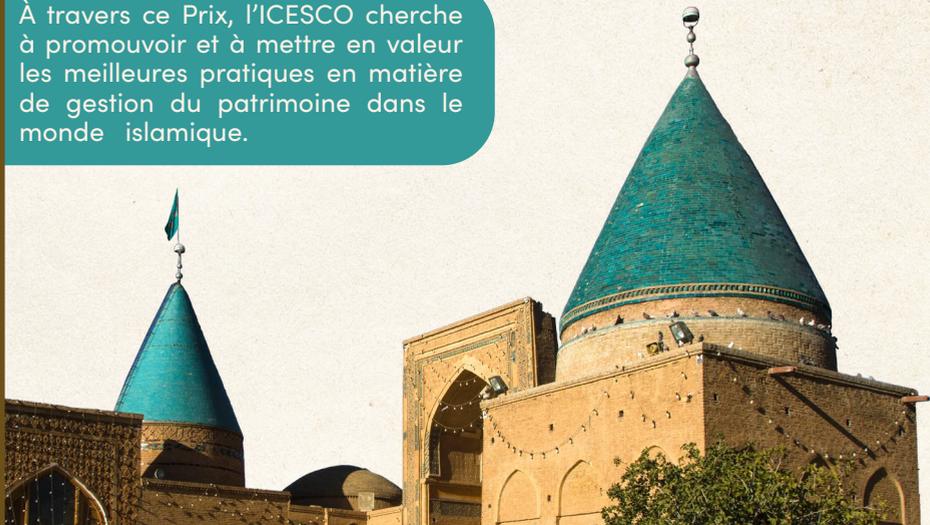
- Les organisations, les institutions, les praticiens et les décideurs engagés dans la protection et la promotion du patrimoine culturel par l'élaboration de politiques efficaces, la planification stratégique, le leadership institutionnel ou la mobilisation des ressources.
- Les organisations, les institutions, les praticiens et les décideurs ayant eu un impact exceptionnel sur la conservation, la restauration ou la gestion du patrimoine culturel. Les particuliers, les architectes, les conservateurs, les gestionnaires de sites et autres spécialistes techniques dont le travail témoigne d'une qualité, d'une innovation ou d'une influence exceptionnelles dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel.



Calendrier du Prix



À travers ce Prix, l'ICESCO cherche à promouvoir et à mettre en valeur les meilleures pratiques en matière de gestion du patrimoine dans le monde islamique.



Fondation Heydar Aliyev

La **Fondation Heydar Aliyev** a été créée pour répondre au souhait de la nation d'exprimer son attachement à la mémoire d'Heydar Aliyev, qui a marqué notre histoire en tant que bâtisseur d'un État indépendant. Il était également nécessaire de refléter son riche héritage moral, de mettre en avant l'importance de la philosophie azerbaïdjanaise pour notre pays et de transmettre à nos enfants l'idée d'un État national.

Depuis sa création en 2004, la Fondation Heydar Aliyev contribue activement au développement durable dans le monde en mettant en œuvre divers projets dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, de la culture, du sport, des sciences et technologies, de l'environnement et d'autres secteurs. La Fondation a dirigé avec succès de nombreuses initiatives dans le domaine culturel, notamment le soutien à la restauration de nombreux sites et monuments du patrimoine culturel en Azerbaïdjan et dans le monde entier. Elle a réalisé des projets de restauration dans des pays tels que *l'Italie, la Bulgarie, le Pakistan, l'Azerbaïdjan et bien d'autres*, afin de préserver le patrimoine culturel et historique.

Règlement du Prix

Premièrement : Annonce

1. L'annonce sera publiée sur **les médias sociaux de l'ICESCO** et sur le **Portail du patrimoine**.
2. Des invitations officielles seront envoyées aux **commissions nationales** pour informer les autorités compétentes du Prix et de son calendrier.
3. Un modèle de soumission sera mis en ligne et à disposition de tous les **États membres**.
4. Les nouvelles éditions du Prix seront officiellement annoncées **tous les deux ans**.

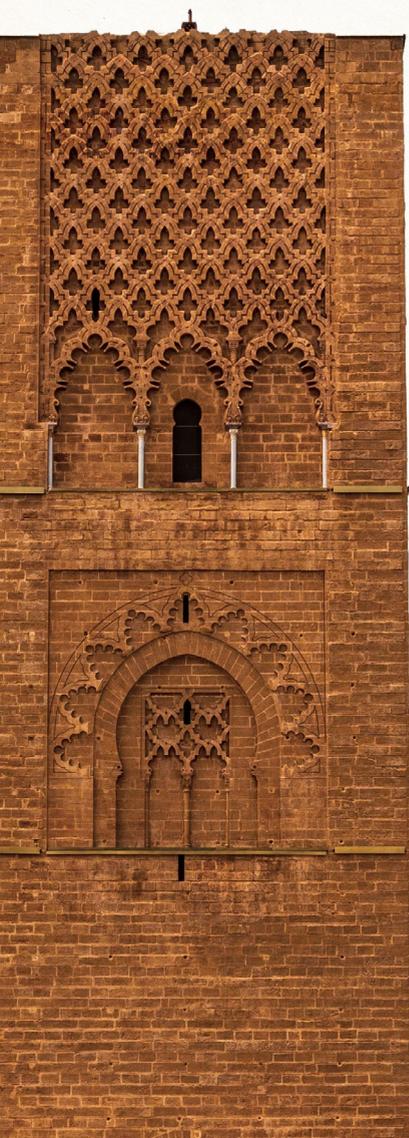


Deuxièmement : Candidatures

5. Les candidatures doivent être soumises via le formulaire annoncé sur le Portail du Patrimoine et le site web de l'ICESCO.
6. Les candidatures doivent être officiellement signées et tamponnées par le responsable de l'organisation participante. Les candidatures soumises par des individus doivent être signées par le candidat et tamponnées, si applicable.
7. Le soutien de la Commission nationale concernée est considéré comme un avantage supplémentaire. Il peut être inclus dans la candidature avec une signature et un tampon, ou fourni sous forme de lettre séparée jointe à la candidature.

Troisièmement : Comité scientifique et secrétariat du Prix

8. Le comité scientifique sera chargé d'examiner, d'évaluer et de préparer les résultats pré-finaux et finaux des candidatures soumises.
9. Le comité scientifique est composé de cinq experts scientifiques ayant une vaste expérience dans les domaines des thèmes du Prix, ainsi que dans la conservation et la gestion du patrimoine dans le monde islamique.
10. Le comité scientifique est constitué conformément aux exigences procédurales du Prix. Les membres du comité, y compris les experts, sont nommés et désignés par le Directeur général de l'ICESCO, sur la base de leur expertise, de leurs qualifications et de leur expérience en rapport avec les objectifs et les critères du Prix.
11. Les experts scientifiques ne doivent pas être membres ou conseillers d'une équipe de gestion de projet ou d'une organisation/institution soumettant un projet candidat au Prix.
12. L'ICESCO, par l'intermédiaire de son Centre du patrimoine, et la Fondation Heydar Aliyev mettront en place une équipe commune qui assurera le secrétariat de l'organisation du Prix et du comité scientifique.
13. Le secrétariat s'acquitte de toutes les autres tâches nécessaires au bon déroulement des travaux du comité.



Quatrièmement : Première évaluation et projets présélectionnés

14. Les demandes incomplètes ou ne répondant pas aux critères requis seront exclues de la compétition.
15. Les projets éligibles, conformément aux critères d'éligibilité du Prix, seront soumis au jury final.
16. Un représentant de chaque projet présélectionné sera invité à la cérémonie finale.

Cinquièmement : Critères d'évaluation, résultats pré-finaux et finaux

17. L'évaluation des candidatures est basée sur les critères suivants :
 - Alignement sur l'un des thèmes du Prix.
 - Impact démontré et résultats exceptionnels.
 - Exemplarité des meilleures pratiques et de l'excellence.
 - Créativité et distinction.
 - Intégration des technologies et des innovations.
 - Efforts d'engagement communautaire et de sensibilisation.
 - Développement durable.
18. Le comité scientifique prépare les résultats préliminaires, qui seront soumis à l'approbation du jury final lors de la cérémonie de remise du Prix.
19. Les résultats définitifs peuvent être modifiés par le jury à la suite des présentations finales des projets présélectionnés et des discussions qui s'ensuivent avec les responsables de projet ou leurs représentants désignés.

Sixièmement : Cérémonie de remise du Prix - Jury final et annonce des lauréats

20. Les membres du comité scientifique seront chargés de diriger le jury final lors de la cérémonie de remise du Prix.
21. Des invités d'honneur peuvent être conviés à faire partie du jury final du Prix, sans avoir le pouvoir d'approuver ou de modifier les résultats pré-finaux.
22. Les organisations internationales telles que l'UNESCO, l'ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM seront invitées à la cérémonie finale en tant qu'observateurs ou invités d'honneur du jury.

23. Les membres du comité scientifique et le secrétariat peuvent inviter davantage d'organisations travaillant dans le domaine de la gestion et de la conservation du patrimoine en tant qu'observateurs.
24. La cérémonie finale de remise des Prix aura lieu le 18 avril de chaque année.
25. La cérémonie comprendra la présentation de chaque projet présélectionné et un entretien avec le jury.
26. Le Directeur général de l'ICESCO, ou son représentant, annoncera les résultats finaux et décernera les Prix

Septièmement : Valeur du Prix

27. Le Prix récompensera deux lauréats : un projet institutionnel exceptionnel consacré à la conservation du patrimoine culturel matériel et une personne éminente dont les efforts ont eu un impact significatif et durable sur la sauvegarde du patrimoine culturel.
28. Le projet lauréat se verra attribuer 100 000 USD (cent mille dollars américains) en reconnaissance de sa réalisation exceptionnelle et de sa contribution aux objectifs et aux critères du Prix. La personne gagnante recevra 30 000 USD (trente mille dollars américains) en reconnaissance de son dévouement et de l'impact de son travail dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel.
29. Outre le Prix principal, le jury désignera un certain nombre de lauréats (organisations) pour les mentions d'honneur. Ces organisations seront officiellement reconnues pour leurs réalisations notables et se verront décerner le prestigieux bouclier du Prix en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle au domaine.



Huit : Procédure d'attribution et publication :

30. Des informations supplémentaires peuvent être demandées aux candidats après l'annonce des lauréats à des fins de publication.
31. Tous les projets dont la candidature est complète feront l'objet d'une publication spéciale pour le Prix.





JOIN US !

انضموا إلينا

REJOIGNEZ-NOUS